AQDMD
Association québécoise pour le droit de mourir dans la dignité

Lettre ouverte

L'accès aux soins doit inclure la fin de vie

À l'approche des élections provinciales, la santé occupe une place importante dans le débat. Accès aux professionnels, délais d'attente, disponibilité des services en région : chaque parti promet d'améliorer l'accès aux soins. **Mais il reste un angle mort : les promesses sur l'accès aux soins doivent inclure la fin de vie.**

Un gouvernement qui garantit l'accès aux soins doit accompagner ses citoyens pendant toute leur trajectoire, y compris lorsque vient le temps de parler de souffrance, d'inaptitude et de décès.

Pouvoir être soulagé et accompagné. Pouvoir exprimer ses volontés et les voir respectées. Pouvoir obtenir un accès équitable à des soins palliatifs de qualité, ou demander l'aide médicale à mourir lorsque les critères prévus par la loi sont satisfaits. Et pouvoir exercer ces choix avec la même dignité et le même accès aux soins, partout au Québec. Cela devrait aller de soi.

Pourtant, chaque jour, l'AQDMD reçoit des demandes de citoyens désemparés face au système de santé, qui ne savent pas quels sont leurs droits, ou qui ne peuvent les exercer. **Les engagements en santé ne peuvent pas s'arrêter là où commence la fin de vie.**

L'accès aux soins débute avec l'accès à l'information. Il se poursuit par un accès équitable aux ressources et à des soins de qualité sur l'ensemble du territoire. Et il doit évoluer pour concerner plus de citoyens.

Connaître ses droits est la première condition pour pouvoir les exercer. En matière de fin de vie, l'information doit être claire, accessible et transmise suffisamment tôt pour permettre à chacun de comprendre ses options, d'exprimer ses volontés et de faire des choix éclairés. Mais être informé ne suffit toutefois pas si, au moment d'exercer son droit, le service n'est pas accessible.
Un citoyen ne devrait pas avoir davantage accès aux soins de fin de vie parce qu'il vit à Montréal, à Québec ou à proximité d'un grand centre. L'accès ne devrait pas dépendre de son adresse, des ressources de son établissement ou de la présence de professionnels disposés et formés à l'accompagner.

C'est pourquoi **l'AQDMD demande au prochain gouvernement du Québec de mettre en place un plan provincial assurant une information claire et une application uniforme des droits en matière de soins de fin de vie dans toutes les régions du Québec.** Il est temps de pouvoir identifier et lever les obstacles rencontrés sur le terrain, de soutenir les professionnels et de garantir un accès réel aux services, notamment à l'aide médicale à mourir, les demandes anticipées et les soins palliatifs.

À quelques semaines des élections, les Québécoises et les Québécois doivent savoir comment les partis entendent mieux les informer sur les options qui s'offrent à eux en matière de soin de fin de vie, garantir l'exercice des droits déjà reconnus partout sur le territoire et faire évoluer ceux de demain.

La fin de vie fait partie de la santé et elle doit faire partie de cette campagne. Parce qu'elle n'est pas l'affaire de quelques-uns : tôt ou tard, elle nous concerne tous.

Laurent Boisvert, Président de l'Association québécoise pour le droit de mourir dans la dignité